

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 077-15

Le 6 juillet 2015

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Legacy Oil + Gas Inc. (LEG)
Plan d'arrangement**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que les actions ordinaires de la Legacy Oil + Gas Inc. ("Legacy") seront retirées de la cote à la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le lundi 6 juillet 2015. Le retrait résulte du plan d'arrangement par lequel Crescent Point Energy Corp. («Crescent Point») acquerra toutes les actions ordinaires en circulation de Legacy.

Aux termes de l'entente, les actionnaires de Legacy recevront 0,095 action ordinaire de Crescent Point, pour chaque action ordinaire détenue.

Legacy Oil + Gas Inc. (LEG)

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Legacy seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** **7 juillet 2015**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **LEG deviendra CPG1**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** **9 actions ordinaires de Crescent Point et une considération en espèces additionnelle équivalente à 0,5 action de Crescent Point (Basé sur le prix de clôture de Crescent Point du 6 juillet 2015). Le montant sera confirmé dans une nouvelle circulaire.**

- **PRIX DE LEVÉE :** **Inchangés**
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** **Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250 000 contrats.**
- **CUSIP :** **NOTACUSIP**

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options LEG seront transférées à la classe d'options CPG1 qui constitue le nouveau livrable. Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

Legacy Oil & Gas		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
1,00 \$	LEG	CPG1
1,50 \$	LEG	CPG1
2,00 \$	LEG	CPG1
2,50 \$	LEG	CPG1
3,00 \$	LEG	CPG1
4,00 \$	LEG	CPG1
5,00 \$	LEG	CPG1
6,00 \$	LEG	CPG1

Le tableau ci-dessus peut ne pas refléter l'ensemble des séries cotées en raison des fluctuations du marché.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Claude Cyr
Vice-président principal, Marchés financiers